A l'occasion de la Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer, le 21 septembre, l'UNSAF rappelle que la compensation du déficit auditif par l'utilisation d'audioprothèses, joue un rôle crucial permettant de prévenir et de retarder l'évolution de cette pathologie.

La revue médicale The Lancet, dans un rapport sur la prévention, l'intervention et les soins de la démence, établit qu'un tiers des démences pourraient être évitées par des modifications du mode de vie. Le plus important des facteurs de risque modifiables est le déficit auditif, qui permettrait de réduire le nombre de cas de démence de 9 % par l'équipement en audioprothèses.

Alors que la Ministre de la santé, Mme Agnès Buzyn, vient d'engager le chantier de la Stratégie nationale de santé 2017-2022, l'audioprothèse répond à deux des priorités annoncées : prévention et inégalités sociales en santé. Tandis qu'il n'existe toujours pas de traitement susceptible de ralentir l'évolution de la maladie et que 75% des Français pensent qu'il n'existe pas de comportement préventif, une large information sur les moyens de prévention de la démence doit être intégrée à la Stratégie nationale de santé. La pertinence de l'amélioration de la prise en charge de l'audioprothèse, prévue par le Gouvernement dans le cadre du « reste à charge zéro », est confirmée par cette étude. Cette mesure doit être mise en œuvre sans tarder.